

Concept de protection Covid 19 - Règles et mesures – Dès le 20 décembre 2021

Activités sportives à l'intérieur (Patins et Curling)	
Enfants et jeunes jusqu'à 12 ans	Aucune restriction
Enfants et jeunes de 12 à 16 ans	Obligation du port du masque en dehors de l'activité
Adultes dès 16 ans	2G et obligation du port du masque également durant l'activité physique Le port du masque est obligatoire. Le masque peut uniquement être enlevé si le contrôle du certificat est effectué selon le "mode 2G+"

Patinoire extérieure (Patins)
Le certificat covid et le port du masque ne sont pas obligatoires Les installations intérieures nécessaires à la pratique extérieure (vestiaires, etc.) peuvent être accessibles sans certificat mais le port du masque est obligatoire

Certificat Covid pour les plus de 16 ans
3G Personnes vaccinées, guéries ou testées
2G Personnes vaccinées ou guéries
2G+ Personnes vaccinées / guéries dans les 4 derniers mois ou Vaccinées/guéries qui présentent un test négatif